

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES*

Montants (T.V.A à 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Applicable au 01/01/2017

	HT	TTC
AVIS DE VALEUR	125,00	150,00
TRANSACTION :		
Locaux à usage d'habitation ou professionnels, terrains à bâtir		
MONTANT DE LA TRANSACTION :		
⇒ Pour les ventes inférieures et jusqu'à 80 000 € : forfait de 10%		
⇒ Pour les ventes supérieures à 80 000 € : forfait de 4000 € + 5% du prix de vente plafonné à 10% du prix de vente		
Locaux à usage commercial ou industriel, cession de bail		
MONTANT DE LA TRANSACTION :		
Forfait de 10% TTC		
<i>Les honoraires TRANSACTION comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.</i>		
<i>* les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente</i>		
<i>* les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche</i>		
<i>Dans le cas où une opération d'entremise serait réalisée avec un vendeur ayant signé une SQUARE BOX Vendeur et un acquéreur ayant signé une Square Box Acheteur, au sein de la même agence SQUARE HABITAT, la rémunération du mandataire sera partagée entre eux et sera réduite de 50% pour le vendeur et de 50% pour l'acquéreur par rapport aux montants figurant sur le présent barème.</i>		
PRESTATION DE SERVICE :		
éléments nécessaires à la signature de la promesse de vente (art L721.2 du CCH).	250,00	300,00
LOCATION : (locaux à usage d'habitation)		
Lors de chaque nouvelle location, facturation 14,40%* d'un montant de loyer annuel hors charges à parts égales bailleur et locataire.		
Dans le cas d'une 2ème location dans les 12 mois suivants la date d'effet du bail du sortant, les honoraires de négociation sont réduits à 10,80%* d'un montant de loyer annuel hors charges à parts égales bailleur et locataire.		
A savoir :		
15% pour les visites		
15% pour la constitution du dossier locataire		
43% pour la rédaction du bail		
27% pour l'établissement de l'état des lieux		
Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée		
Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges.		
<small>* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire</small>		
LOCATION : (locaux à usage commercial, industriel et professionnelle à la charge du preneur)		
10% HT de la valeur locative triennale.		
GESTION LOCATIVE - MANDAT SQUARE BOX : LOCATION		
Lors de chaque nouvelle location, facturation 14,40%* d'un montant de loyer annuel hors charges à parts égales bailleur et locataire.		
Dans le cas d'une 2ème location dans les 12 mois suivants la date d'effet du bail du sortant, les honoraires de négociation sont réduits à 10,80%* d'un montant de loyer annuel hors charges à parts égales bailleur et locataire.		
A savoir :		
15% pour les visites		
15% pour la constitution du dossier locataire		
43% pour la rédaction du bail		
27% pour l'établissement de l'état des lieux		
<small>* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire</small>		
GESTION PACKAGE : 10 % (7%+3% GLI)		
Gestion complète de votre bien :		
Gestion financière, administrative, fiscale, technique		
Assurance loyers impayés, détériorations immobilières, inoccupation des locaux, protection juridique		
⇒ Loyer principal inférieur à 3049 €/mois	5,83%	7.00 %
⇒ Loyer principal supérieur à 3 049 €/mois	5,00%	6.00 %
⇒ Bail loi 48	8,33%	10.00 %
⇒ Pour l'établissement du document de synthèse annuelle aidant à la déclaration de revenus fonciers.	15,18 €	18.22 €
MISSION DE REPRESENTATION		
⇒ Agglomération :		
Tarif de l'heure	44,16 €	53.00 €
Minimum de perception : ½ heures	29,16 €	35.00 €
⇒ Hors Agglomération :		
Pour toutes missions hors agglomération		SELON DEVIS

AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

18 Quai Dampierre 10 000 TROYES - Tél : 03.25.82.60.09 - Fax : 03.25.49.57.76 - www.squarehabitat.fr